



ANNEXE des conditions générales

BAREME DE BASE HORAIRE DES HONORAIRES HORS TAXES

Version 8. 1^{er} janvier 2008 Barème applicable à défaut de convention particulière.

Révisable le 1er janvier de chaque année

Tarif 5 : 40 euros

Travail de secrétariat. Saisie de textes, documents. Copies et numérisation. Impressions Assemblage de documents. Classement. Courrier. Trafic téléphonique du secrétariat. Mise en place de rendez-vous. Collecte et classement des documents. Saisie comptable et administrative.

Tarif 4 : 70 euros

Exécution matérielle, réalisation effective d'actes, de conclusions, d'opérations juridiques diverses, formalités, démarches administratives. Renseignements simples par téléphone fournis par le secrétariat. Collecte de renseignements dans un cadre pré-établi. Temps de déplacements spécifiques pour un client. Mise en place des plannings de travail.

Tarif 3 : 110 euros

Mise en application de concepts de formules ou de techniques juridiques pour la rédaction de projets d'actes, de conclusions au moyen de logiciels ou systèmes automatiques. Convocations et formalités à la suite d'assemblées et réunions d'organes sociaux hors situation de crise. Démarches administratives et formalités légales. Vacations d'audience de procédure. Vérification des dossiers avant signature ou plaidoiries. Rédaction de projets d'actes à partir de formules. Recherche et fourniture d'informations juridiques.

Tarif 2 : 150 euros

Tarif de base pour des travaux ne relevant pas d'un certificat de spécialisation détenu par l'avocat ou ne relevant pas d'une autre rubrique du tarif. Rédaction d'actes ou projets. Vérification et lecture des textes applicables à une situation. Recherches documentaires et de jurisprudence. Travail sur dossiers au cabinet. Examen de documents comptables ou financiers. Examen de documents remis par le client pour étude. Rédaction de conclusions. Temps de plaidoirie et d'audience pour plaider. Entretiens directs ou téléphoniques avec le client ou toute autre personne relativement au dossier du client. Relectures d'actes établis par le cabinet.

Tarif 1 : 300 euros

Etude spécialisée conduisant à formuler une opinion verbale ou écrite. Conseils sur la conduite à tenir dans une situation conflictuelle ou de crise en vue d'éviter le contentieux. Etudes, conseils et interventions spécialisées réalisées en urgence, ou en dehors des conditions normales de travail. Soutien des intérêts en présence d'une situation réglementaire ou jurisprudentielle défavorable ou incertaine. Conseils, plaidoiries et temps passé pour des affaires pénales. Expertises. Généralement toutes activités de création, d'analyse et de conception s'appliquant à une situation particulière. Assistance lors de la préparation, la tenue et le suivi d'obligations à la charge de sociétés en présence d'une situation de conflit, de dissidence, ou de crise. Négociations. Tous travaux relevant d'une spécialité faisant l'objet d'une certification.

Titulaires de chéquiers conseils : les créateurs ou repreneurs d'entreprises titulaires de chéquiers conseils bénéficient d'un tarif horaire de 60 EUR HT pendant une année. Conditions sur demande.

Feuilles de temps : Les feuilles de temps établies par le cabinet font foi jusqu'à preuve contraire.

Frais et déboursés : Les frais et déboursés sont refacturés à l'identique.

Provisions : Des provisions pour frais, débours et honoraires peuvent être demandées et conservées en compte pour les clients afin de faire face aux frais de missions ultérieures. Le client peut en demander le remboursement lors de la reddition de compte.

*